



Saint-Aubin-du-Cormier, le 29/09/2022

Notre réf. : JB/YLR/LB 2022/09/29  
Affaire suivie par :  
Lauriane Bathany – Responsable du pôle Urbanisme  
Tél. : 02 99 39 43 92 - 06 45 23 01 86  
Courriel : [lauriane.bathany@ville-staubinducormier.fr](mailto:lauriane.bathany@ville-staubinducormier.fr)

**Monsieur Stéphane Piquet**  
**Président de Liffré-Cormier Communauté**  
**24 Rue la Fontaine**  
**35340 Liffré**

**Objet : consultation des PPA dans le cadre de l'élaboration du PVAP de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier**

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier conformément à l'article L.631-4 du code du patrimoine, en votre qualité de personne publique mentionnée aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

Le projet de PVAP arrêté par le conseil municipal le 12 septembre 2022 est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://sesf.megalix.bretagne.bzh/public/71284eae9097>

Madame BATHANY, responsable du pôle Urbanisme, se tient à votre disposition en cas de difficultés d'accès à la plateforme et pour tout complément d'information. Ses coordonnées sont indiquées ci-dessus.

L'article D.631-8 du code du patrimoine stipule que « *le silence gardé pendant trois mois par les personnes publiques consultées pour examen conjoint sur le projet de PVAP vaut avis favorable* ». Par conséquent, je vous prie de nous faire connaître votre avis dans les 3 mois suivants la réception du présent courrier, et **au plus tard le 2 janvier 2023.**

Je vous précise qu'en parallèle de la consultation des personnes publiques associées, le projet de PVAP a été transmis au Préfet de Région pour saisine de la commission régionale de l'architecture et du patrimoine (CRPA), qui se réunira le 21 novembre prochain.

Dans l'attente de la transmission de votre avis, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jérôme BÉGASSE

